

Commission Urbanisme

Note sur le déroulé de la présentation

Il est proposé que chaque Maire (son représentant ou son Bureau d'études) fasse une présentation synthétique de sa commune (les graphiques et plans de zonage de la commune ainsi que le matériel informatique sont mis à disposition par le P.E.T.R.). Pour cela, des pistes de présentation vous sont proposées :

1. Présentation rapide de la commune.
2. Population : nombre et caractéristiques.
3. Habitat : caractéristiques du parc de logements si les données sont connues.
4. Données sur l'économie de la commune (caractériser l'activité dominante de la commune, citer les autres activités importantes s'il y en a).
5. Données sur les équipements et services publics présents sur la commune (station d'épuration en précisant la capacité Equivalent Habitants et le nombre de personnes déjà raccordées, salle des fêtes, terrain de sport etc.)
6. Desserte du territoire par les principales infrastructures de déplacement (routes, transport en commun etc.)
7. Puis Présentation de la structuration urbaine de la commune (présence d'un bourg, de hameaux, de fermes isolées etc.)
8. Présence de zones Natura 2000, ZNIEFF,...
9. Présentation des zones de développement de la commune (zones à urbaniser AU)
10. Votre projet de modification / révision / ...

Informations complémentaires

Environ 20 minutes de présentation et 10 minutes d'échanges avec la Commission Urbanisme.

Il vous est précisé que chaque membre de la Commission Urbanisme aura à sa disposition des documents réalisés par le P.E.T.R. à savoir :

- une fiche synthétique de présentation de chaque projet communal ;
- le plan de zonage de chaque commune (format A4).

Il est proposé qu'à tout moment, les membres de la Commission Urbanisme puissent demander des compléments d'informations.